



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VIALA D. - VERNHES - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BRESSOLLES - CASTAGNE - DURAND (Suppléant) - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE.

N° 2019/122

Objet : Culture : Convention de partenariat conclue avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la Commune de Lautrec et l'Association Ma Case à Lautrec - Années 2019-2022

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de Communauté la compétence dont elle dispose en matière de culture : « Développer et soutenir les projets culturels ».

Sur notre territoire, l'Association Ma Case située à Lautrec dans les locaux de la coopérative Café Plùm porte une action importante au niveau culturel tout au long de l'année. Avec une programmation de plus de 130 concerts et une quinzaine de petites formes (théâtre, marionnettes, danse, ...), la renommée de son action dépasse largement les frontières de notre territoire et favorise l'accès du plus grand nombre à la culture.

Afin de maintenir cette action culturelle, il est proposé de soutenir financièrement l'Association Ma Case et d'établir une convention pour les quatre années à venir. A ce jour, les différents partenaires financiers sont : l'Etat, la Région, le Département et la Commune de Lautrec. Pour l'année 2019, il est proposé que la CCLPA attribue une subvention de 5.000 € à l'Association Ma Case. Pour les années suivantes, la CCLPA notifiera le montant de la subvention après le vote du Budget Primitif.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose d'approuver le projet de convention à conclure avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la Commune de Lautrec et l'Association Ma Case à Lautrec pour les années 2019-2022 et d'attribuer une subvention de 5.000 € pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve à conclure avec l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Tarn, la Commune de Lautrec et l'Association Ma Case à Lautrec pour les années 2019-2022,
- approuve l'attribution d'une subvention de 5.000 € pour l'année 2019,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2019,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 19 décembre 2019.



Le Président
Raymond GARDELLE

